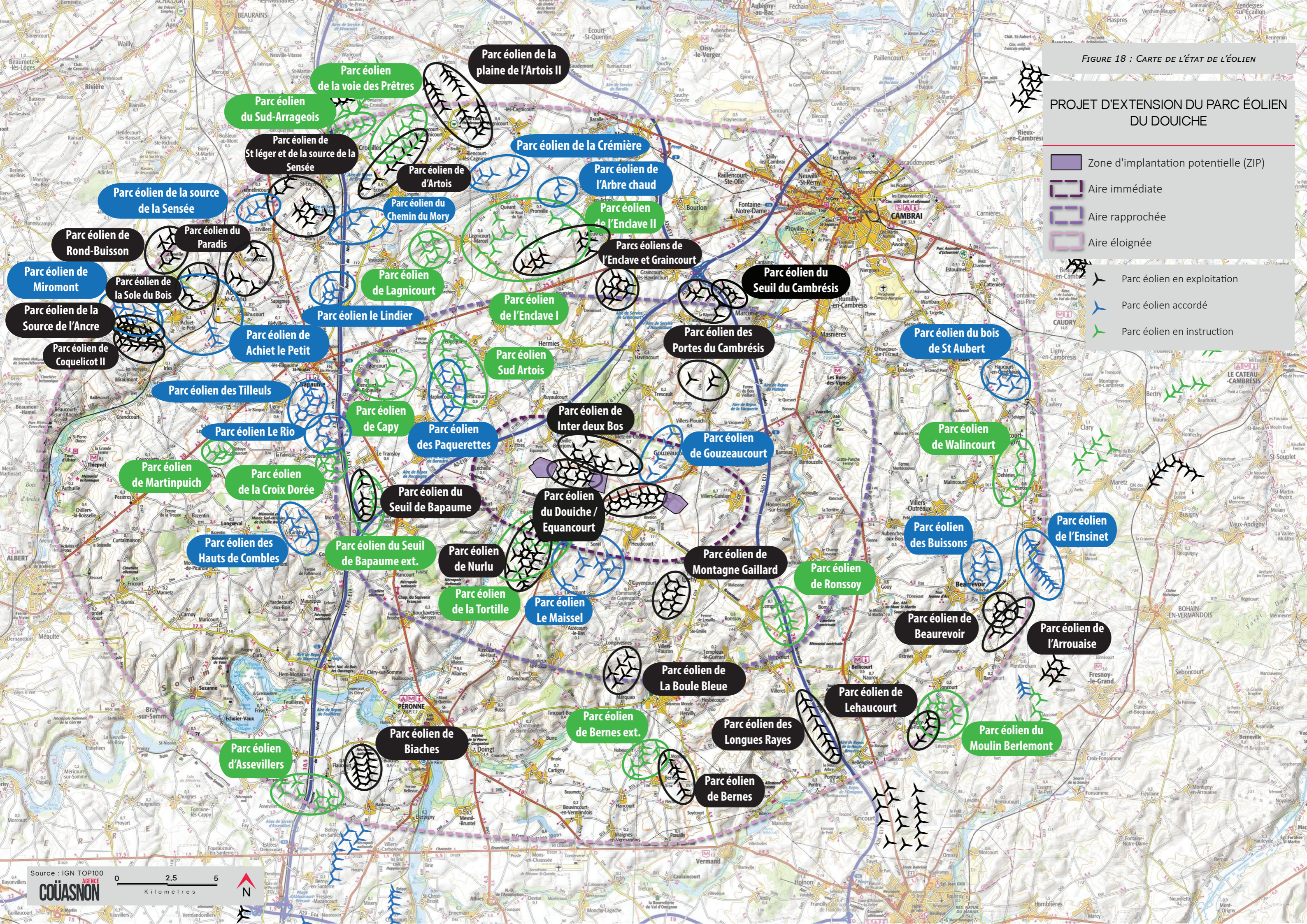


FIGURE 18 : CARTE DE L'ÉTAT DE L'ÉOLIEN

PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DU DOUCHE

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée
- Parc éolien en exploitation
- Parc éolien accordé
- Parc éolien en instruction



2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

2.1. LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Les SRE établissent un ensemble de recommandations pour le développement des projets éoliens dans une région. Ils se concluent sur une liste de secteurs favorables au développement de l'éolien.

■ LE SRE DE LA RÉGION PICARDIE

Dans le SRE de Picardie, la ZIP du projet éolien se situe en **zone favorable**. Elle se situe également, hors zone défavorable des paysages emblématiques de la Picardie, hors zone défavorable ou zone contrainte des paysages à petite échelle de la Picardie, et hors périmètres de protection et de vigilance vis-à-vis du patrimoine architectural de la Picardie. Concernant la stratégie de développement de ce territoire, la ZIP se situe en limite du pôle 1 de densification.

Toutefois, ces zones favorables concernent des parties généralement importantes du territoire, sans qu'il soit possible, à cette échelle, de mettre en évidence de manière fine les contraintes présentes dans le secteur géographique qu'elles recouvrent. Ainsi, la présente étude s'attache à aller au-delà de cette carte pour définir la compatibilité d'accueil du territoire avec le projet.

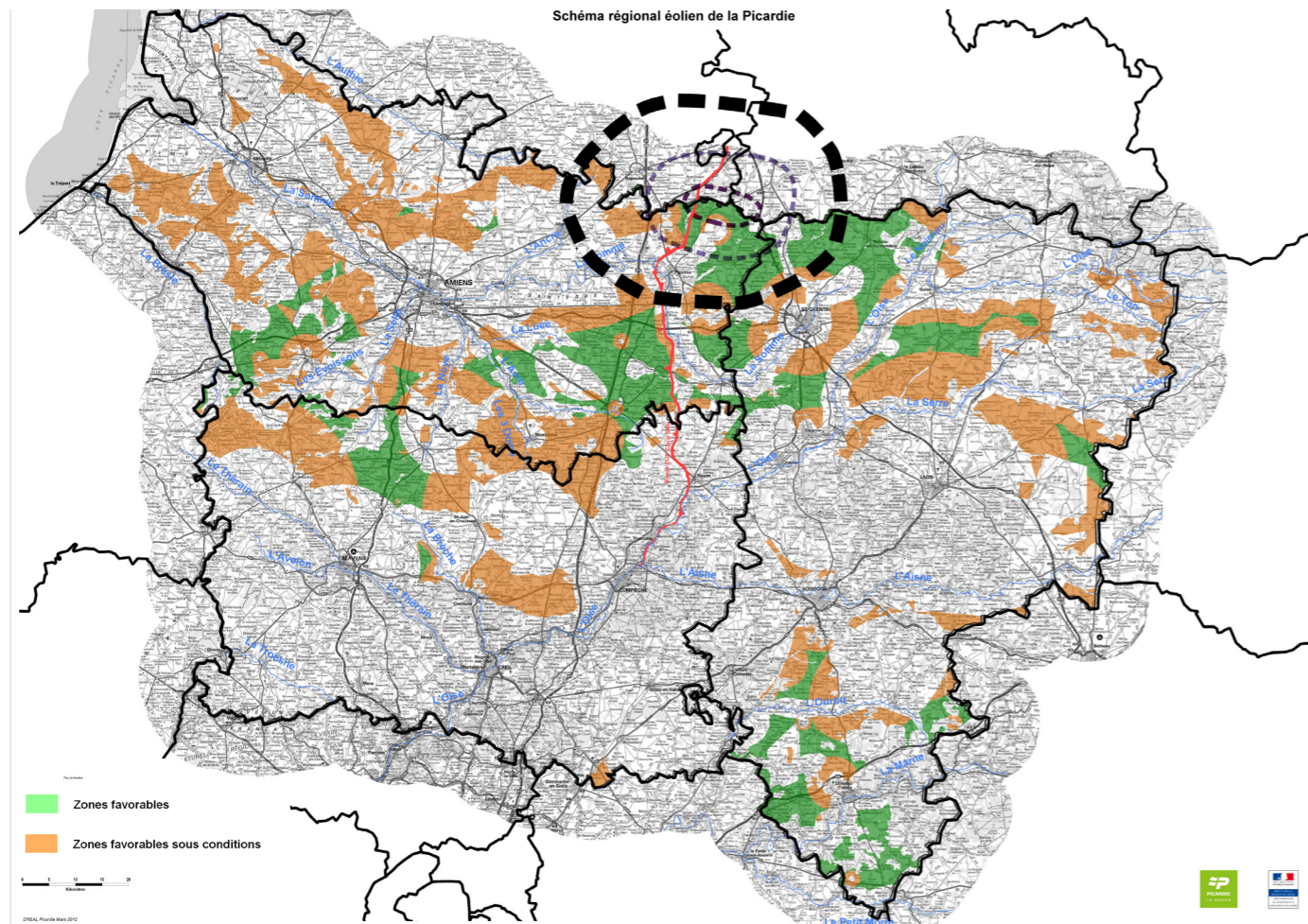


FIGURE 19 : CARTE DES ZONES FAVORABLES DU SRE AVEC LOCALISATION DU PROJET

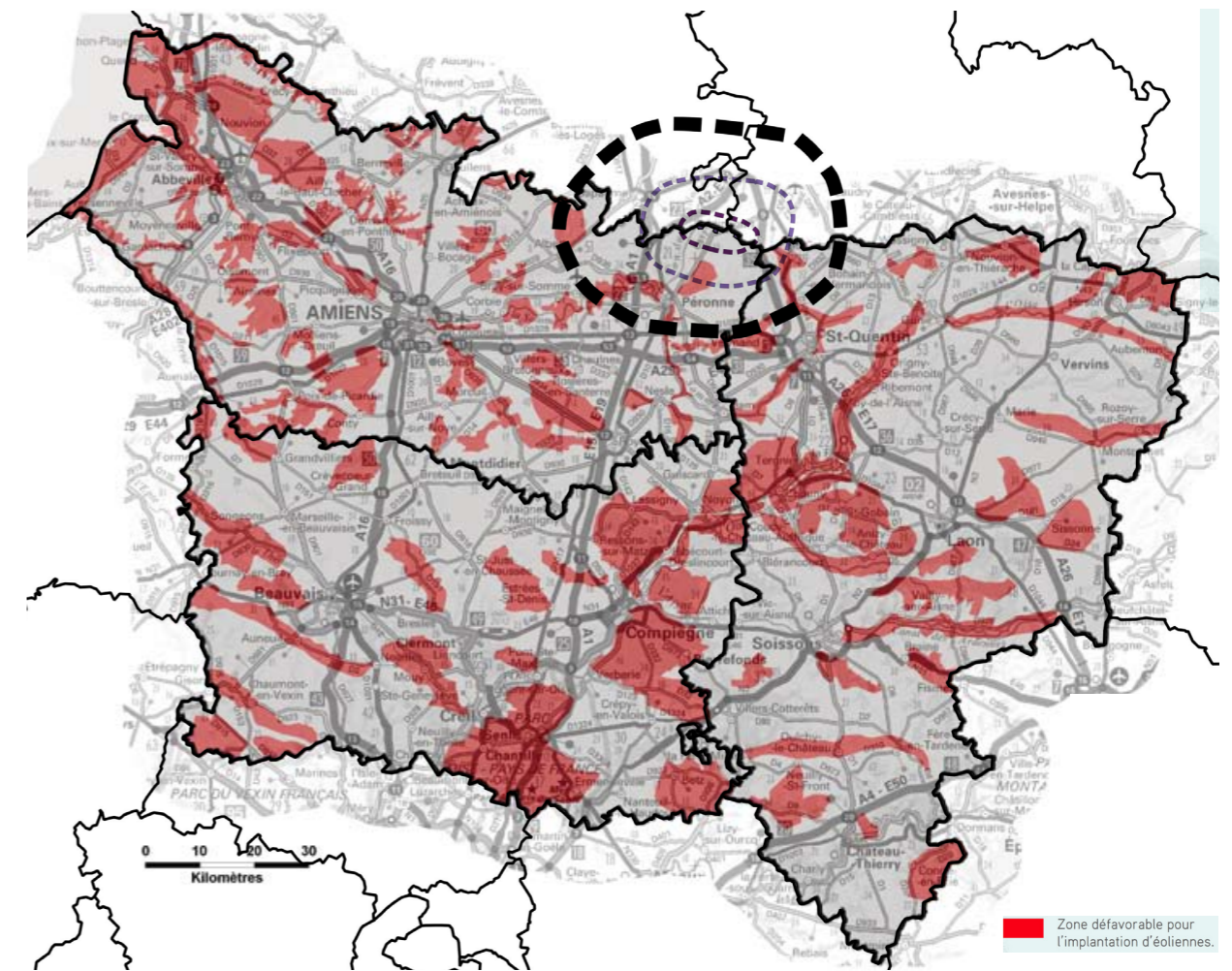


FIGURE 20 : CARTE DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DE LA PICARDIE AVEC LOCALISATION DU PROJET (SOURCE : SRE PICARDIE)

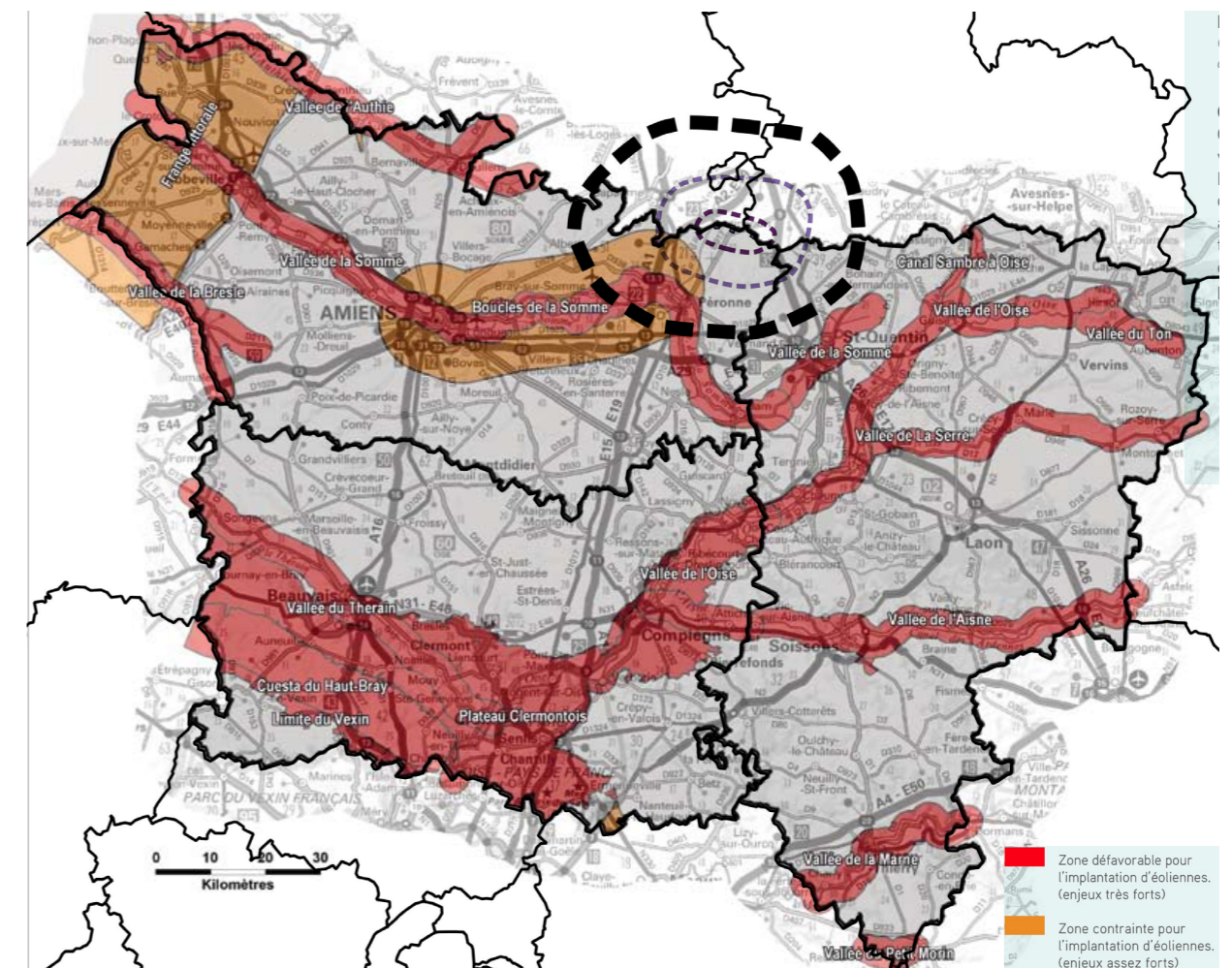


FIGURE 21 : CARTE DES «PAYSAGES À PETITE ÉCHELLE» DE LA PICARDIE AVEC LOCALISATION DU PROJET (SOURCE : SRE PICARDIE)

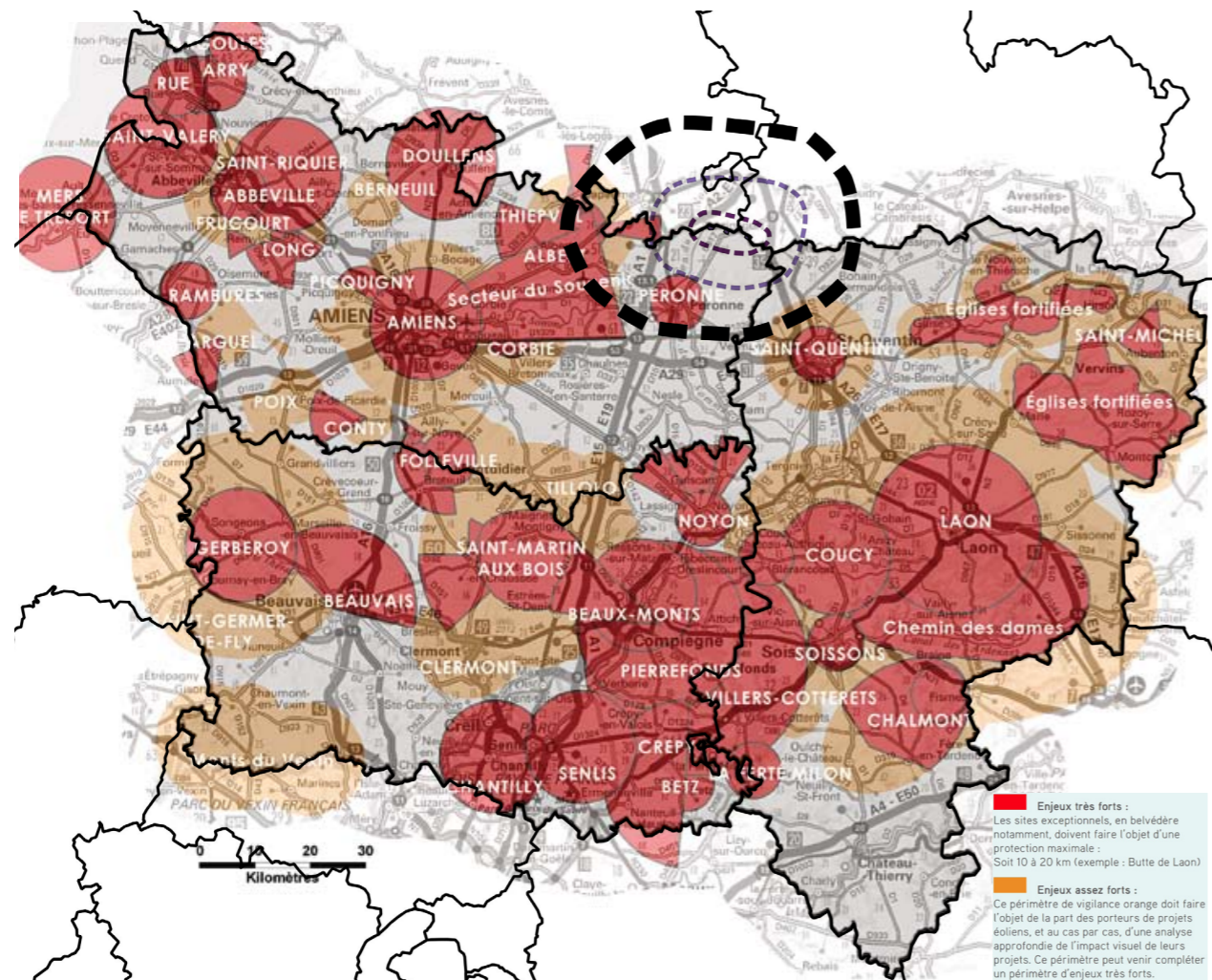


FIGURE 22 : CARTE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET DE VIGILANCE VIS-À-VIS DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE LA PICARDIE AVEC LOCALISATION DU PROJET (SOURCE : SRE PICARDIE)

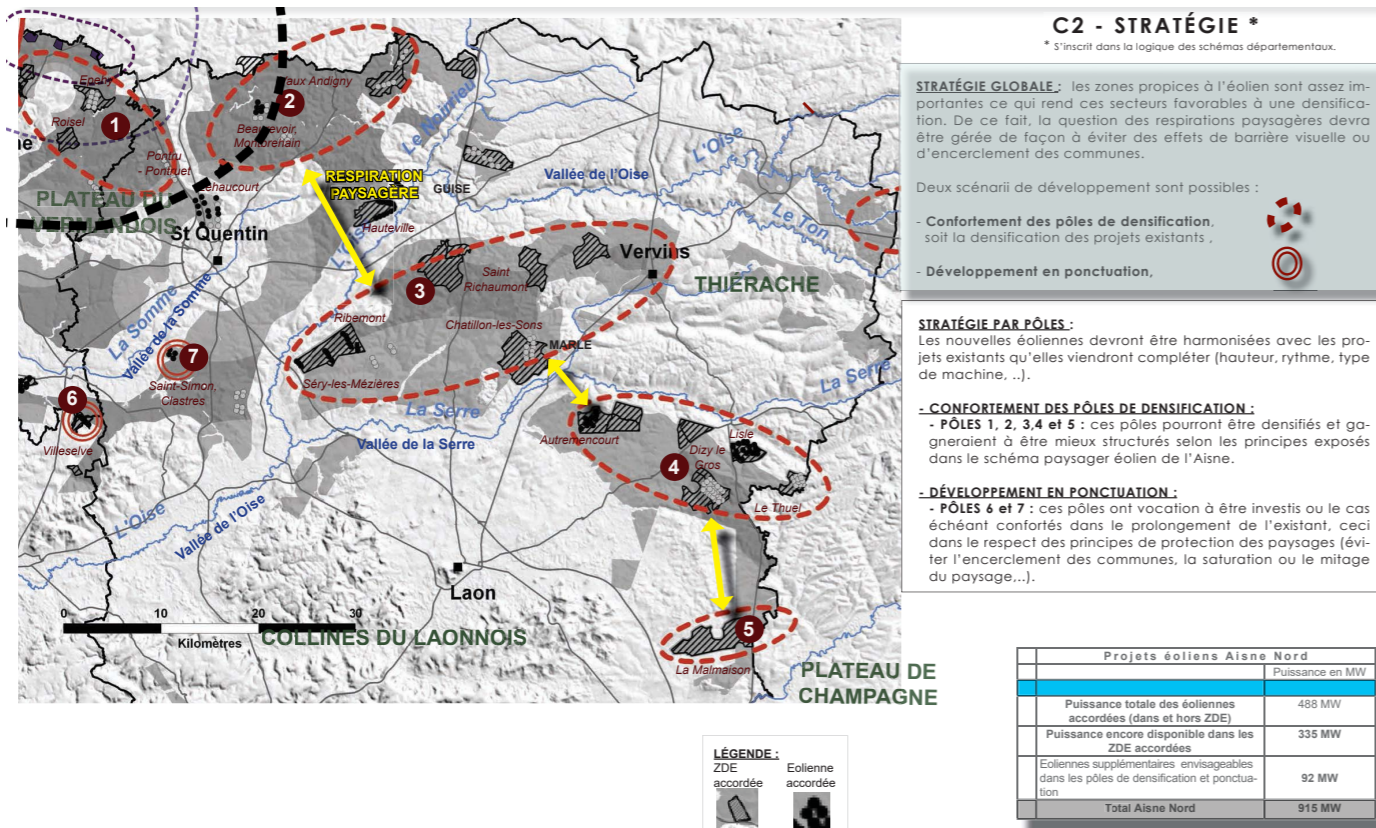


FIGURE 23 : CARTE DE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR C AVEC LOCALISATION DU PROJET

■ PRÉSENTATION DES PARCS ÉOLIENS PRÉSENTS SUR LE PARC ÉTUDIÉ

Nom du parc éolien	Numéro	Nombre d'éoliennes	Puissance totale du parc (MW)	Hauteur maximale (m)	Diamètre du rotor (m)	Distance à la ZIP (km)
Accordé						
Le Rio	19	6	21,6	150	114	10,3 O
Les Tilleuls	20	7	21	151	117	11,6 O
Les Hauts de Combles	21	6	19,6			11,8 SO
L'Arbre Chaud	22	3			10,1	13,2 N
Le Lindier	23	5	17,25	150	117	13,3 NO
Ecoust-Saint-Mein	24	6	21,6	117,5	131	14 NO
La Crémière	25	5	17			14,5 N
Les Buissons	26	7	24,15	150	117	15,1 E
Bois de Saint-Aubert	27	6	12	150	117	16,6 NE
Achiet-le-Petit	28	4	8			17,3 O
L'Ensinet	29	11	36,3	150	112	17,6 E
Source de la Sensée - Hamelincourt	30	3	6		90	19,2 NO
Miraumont	31	7		150		21,2 O
En instruction						
Enclave I	32	3	9,6			9,8 NO
La Croix Dorée	33	5	18	180	117	9,9 O
Enclave II	34	10	32	150	117	10,8 N
Lagnicourt	35	6	25,2	180	141	11,5 NO
Bernes Extension	36	7	22,4			12 S
Martinpuich - le Sars	37	4	14,4	149,5	117	15,6 O
Moulin Berlémont	38	10	36	178		16,2 SE
Walincourt	39	5	17	150	104	16,2 E
Voie des Prêtres	40	16	53,92	150	104	17,3 NO
Sud Arrageois Extension	41	12	43,2	150	117	19,3 NO
Assevillers	42	8		180		19,5 SO
En service						
Graincourt-lès-Havrincourt	43	4	12	149,5	117	9,3 N
Portes du Cambrésis	44	6	21,6	175		9,3 N
Les Longues Rayes	45	8	16		82	11,5 SE
Bernes	46	6	12,3		92	12,6 S
Saint-Léger I	47	4	3,4		52	16,5 NO
Artois	48	7	23,1	150	112	16,5 NO
Lehaucourt	49	4	10	125	90	16,6 SE
Biaches	50	10	20,5		92	16,6 SO

FIGURE 24 : PARC ÉOLIENS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Nom du parc éolien	Numéro	Nombre d'éoliennes	Puissance totale du parc (MW)	Hauteur maximale (m)	Diamètre du rotor (m)	Distance à la ZIP (km)
Accordé						
Les Paquerettes	7	8	23,1	150		4,9 NO
En instruction						
Sud Artois	8	11	39,6	150	117	4,5 NO
Le Ronssoy	9	8	24	150	117	6,8 SE
Seuil de Bapaume	10	5	16,5	164	117	8 O
Capy	11	5	15	178	117	8,1 NO
En service						
Montagne Gaillard	12	8	18,4	125	82	3,4 S
Nurlu	13	4	8		90	4,1 S
Nurlu 2	14	1	2	123	90	5 S
Seuil du Cambrésis	15	6	19,8	150	112	5,8 N
La Boule Bleue	16	6	14	150	92	7,7 S
Seuil de Bapaume	17	5	15			8,5 O
L'Enclave	18	15	49	150	112	8,8 N

FIGURE 25 : PARC ÉOLIENS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



PHOTO 17 : PARC ÉOLIEN DE LA BOULE BLEUE (© AGENCE COÛASNON)

Nom du parc éolien	Numéro	Nombre d'éoliennes	Puissance totale du parc (MW)	Hauteur maximale (m)	Diamètre du rotor (m)	Distance à la ZIP (km)
Accordé						
Gouzeaucourt	1	4	14,4	150	122	1,2 N
Le Maissel	2	10	32	150	-	3,1 S
En instruction						
Nurlu Extension	3	12	34,2	-	-	2,2 S
En service						
Le Douiche	4	20	60	149,5	117	0,153
L'inter deux Bos	5	10	33	156	113	0,255 N
Nurlu Extension	6	11	24	150	90	2,5 S

FIGURE 26 : PARC ÉOLIENS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE



■ LE SRE DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

Dans le SRE des Hauts de France, la ZIP du projet éolien se situe en **zone favorable**. Elle se situe également, hors des zones défavorables des paysages à protéger, des paysages à «petite échelle», des paysages réglementés, des paysages de belvédères. La ZIP se trouve également en dehors des cônes de protection des sites et monuments.

Toutefois, ces zones favorables concernent des parties généralement importantes du territoire, sans qu'il soit possible, à cette échelle, de mettre en évidence de manière fine les contraintes présentes dans le secteur géographique qu'elles recouvrent. Ainsi, la présente étude s'attache à aller au-delà de cette carte pour définir la compatibilité d'accueil du territoire avec le projet.

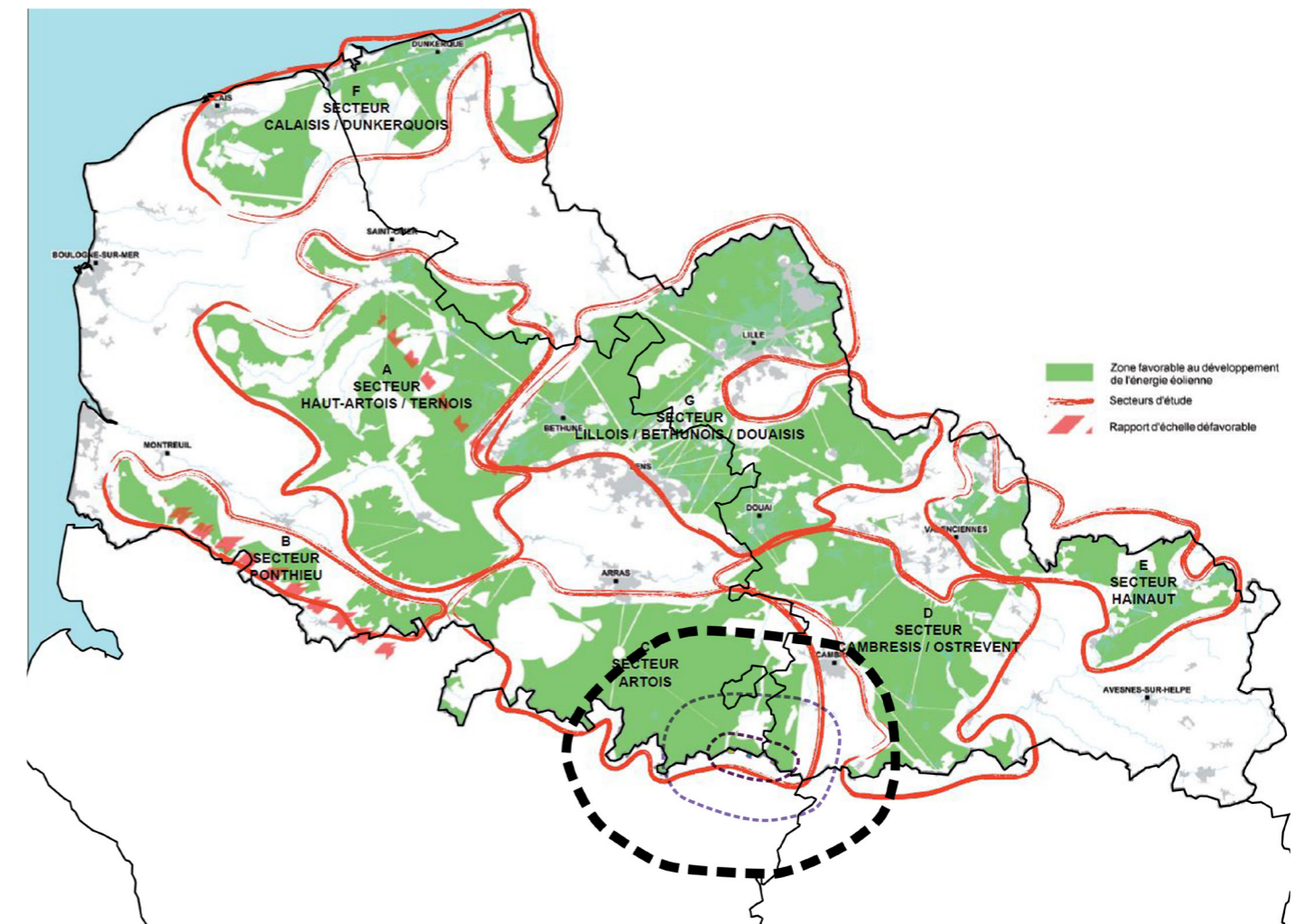


FIGURE 27 : CARTE DES ZONES FAVORABLES DU SRE AVEC LOCALISATION DU PROJET

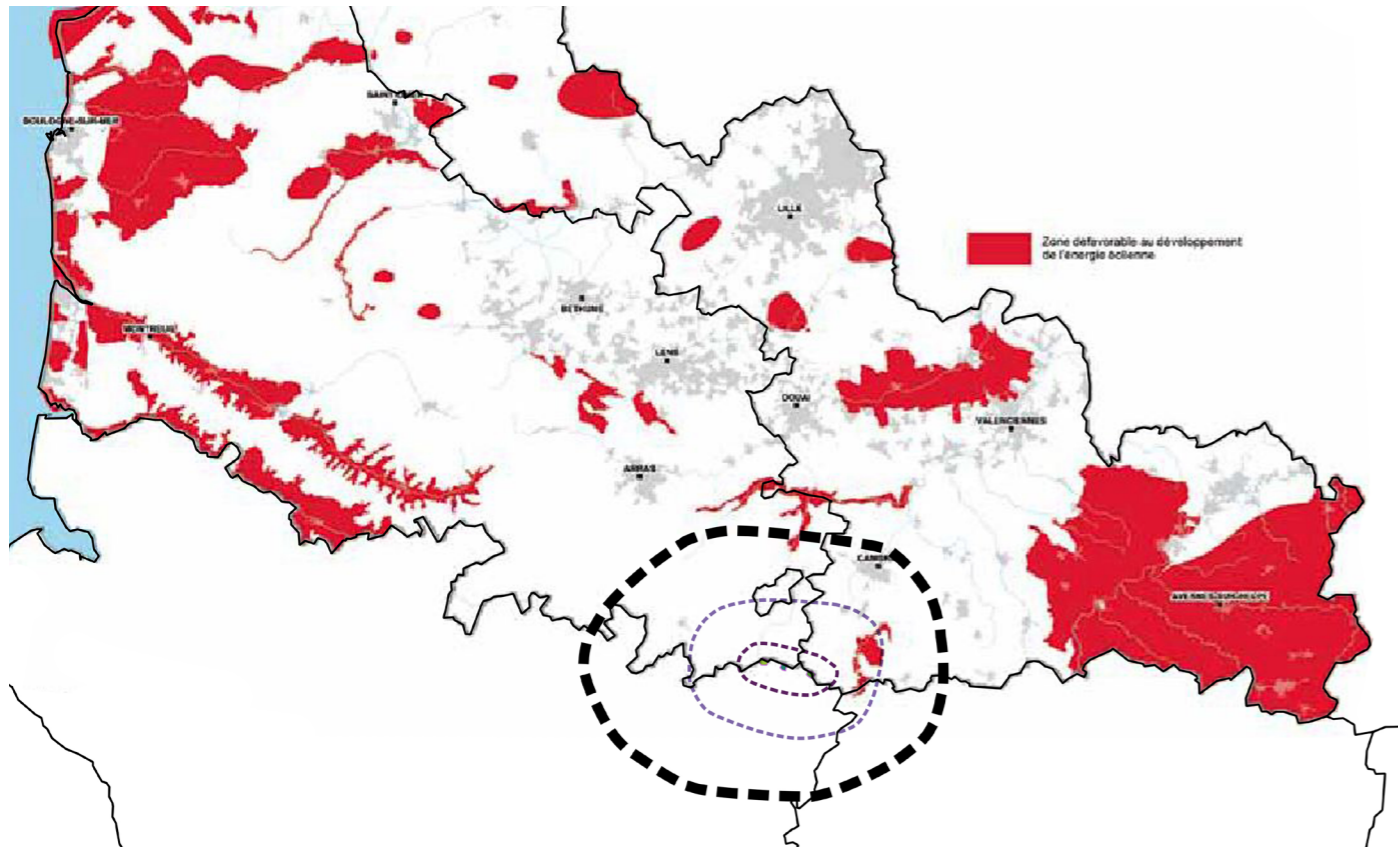


FIGURE 28 : CARTE DES PAYSAGES À PROTÉGER DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE AVEC LOCALISATION DU PROJET (SOURCE : SRE NORD - PAS DE CALAIS)

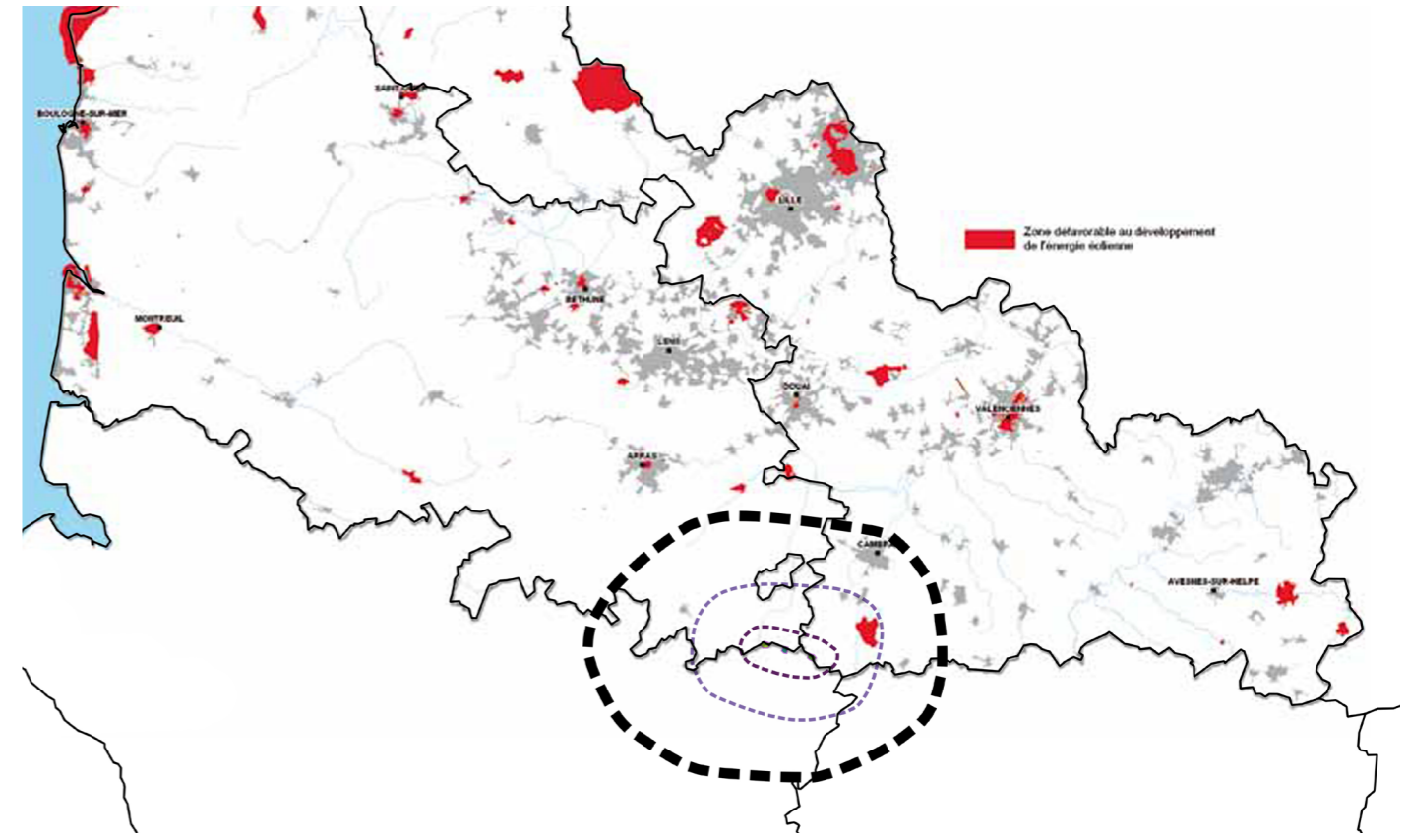


FIGURE 30 : CARTE DES PAYSAGES RÉGLEMENTÉS DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE AVEC LOCALISATION DU PROJET (SOURCE : SRE NORD - PAS DE CALAIS)

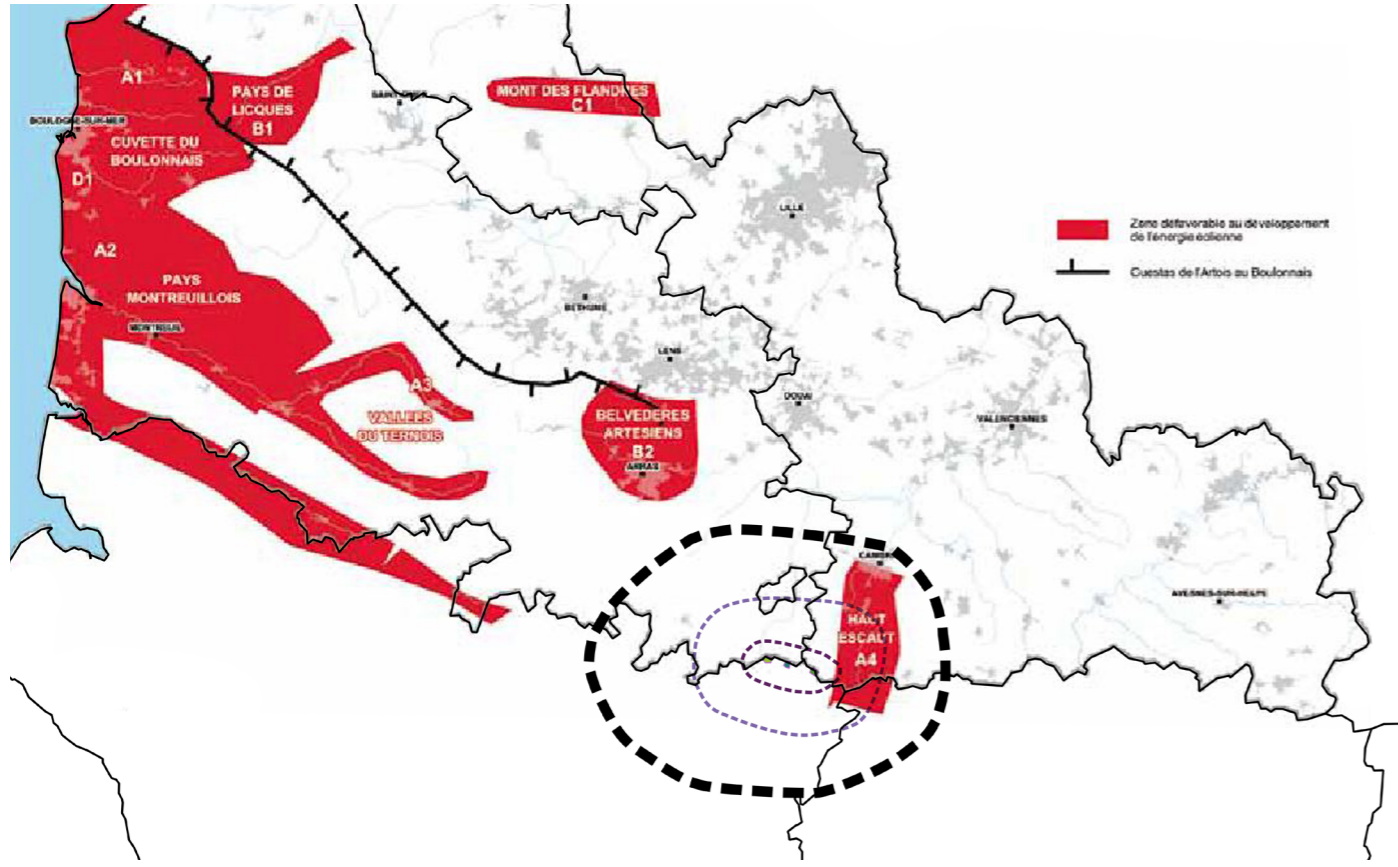


FIGURE 29 : CARTE DES «PAYSAGES À PETITE ÉCHELLE» DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE AVEC LOCALISATION DU PROJET (SOURCE : SRE NORD - PAS DE CALAIS)

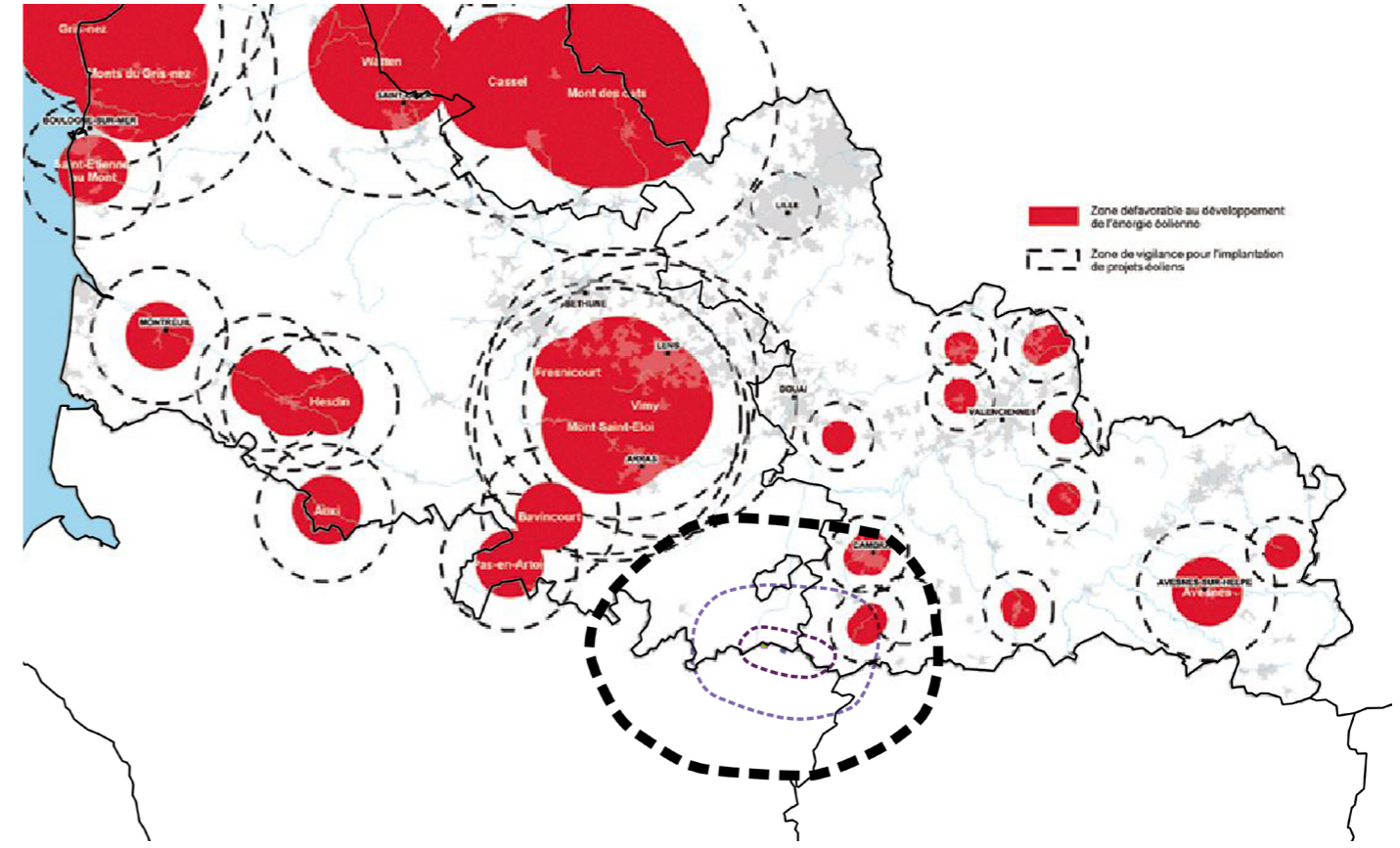


FIGURE 31 : CARTE DES PAYSAGES DE BELVÉDÈRES DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE AVEC LOCALISATION DU PROJET (SOURCE : SRE NORD - PAS DE CALAIS)

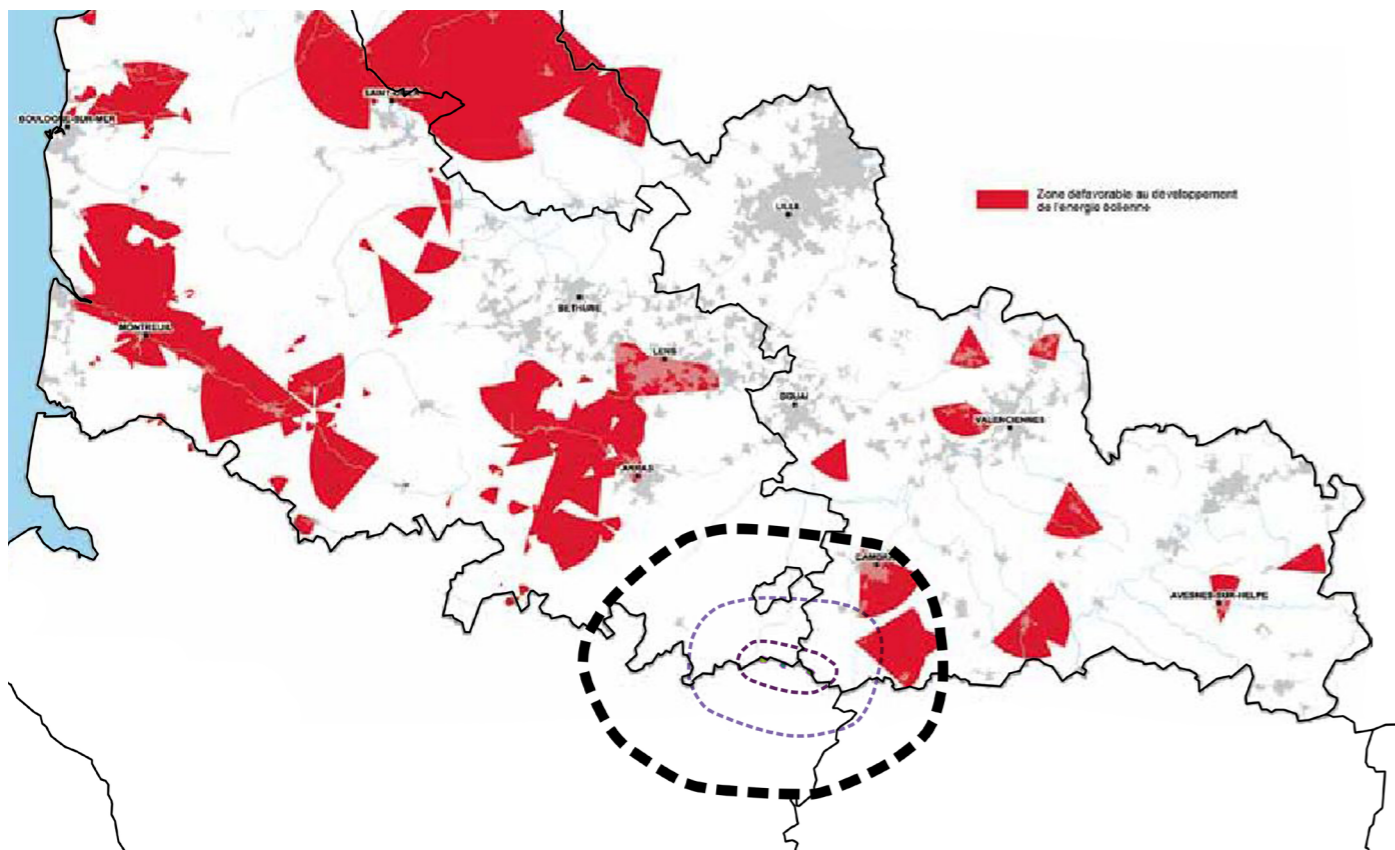


FIGURE 32 : CARTE REPRÉSENTANT LES CÔNES DE PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE AVEC LOCALISATION DU PROJET (SOURCE : SRE NORD - PAS DE CALAIS)

2.2. EFFETS CUMULÉS

Afin d'évaluer la saturation du territoire et de composer un projet cohérent avec le paysage éolien existant, il est nécessaire de prendre en considération les éventuelles saturations et intervisibilités des parcs éoliens dans le paysage.

La zone d'implantation s'inscrit dans un secteur où le motif éolien est extrêmement présent, sur un large axe nord-ouest / sud-est. En effet, tous les parcs éoliens se concentrent dans cette partie de territoire, excepté les secteurs nord-est avec la ville Cambrai, et le sud-ouest avec la Somme.

Les parcs éoliens en services ou accordés présentent régulièrement une géométrie linéaire, avec de simples ou multiples alignements. Deux parcs accordés sont présents dans la continuité de la ZIP : le parc éolien du Douiche et celui d'Inter-deux-Bos. Le projet potentiel s'inscrit donc dans un contexte de densification du motif éolien sur ce secteur en particulier. Ainsi une attention particulière sera à apporter concernant les effets cumulés potentiels entre le présent projet potentiel et ces parcs. De même, les parcs éoliens Nurlu et de la Montagne Gaillard peuvent présenter, avec une sensibilité moins importante, des relations d'effets cumulés avec le projet.

Il conviendra ainsi, lors du travail d'implantation d'anticiper les relations d'intervisibilités avec ces parcs éoliens.

2.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE ÉOLIEN

La zone de projet se situe en zone favorable au développement dans le SRE de la Picardie en limite d'un pôle de densification.

Au vu de l'envergure des bassins visuels des projets éoliens et du contexte éolien du territoire considéré, l'analyse s'est portée sur les trois aires d'étude simultanément. En effet, la garantie d'une étude qualitative du territoire ne peut se faire qu'à cette échelle où l'ensemble des parcs éoliens est pris en compte.

Ainsi, la zone de projet ne semble pas incompatible avec le contexte éolien. Cependant, l'importance d'une implantation cohérente avec les lignes d'organisation du paysage (RD 917) et les parcs éoliens proches (Inter-Deux-Bos et Douiche) apparaissent fondamentaux pour la suite du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



PHOTO 19 : LE PARC ÉOLIEN DE NURLU (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 20 : LES PARCS ÉOLIENS DE SAINT-LÉGER ET DU PARADIS (© AGENCE COÛASNON)